

Non à la criminalisation de la mendicité !

Entrée en vigueur en 2008, la loi interdisant la mendicité à Genève est « inhumaine, discriminatoire, stigmatisante, inefficace et coûteuse ».

C'est sur la base de ce constat qu'un collectif d'associations et de parti politique a lancé le 8 décembre 2011 une pétition pour demander son abrogation. Le collectif a non seulement voulu collecter des signatures mais aussi il a voulu sensibiliser l'opinion publique à la problématique des Roms présents à Genève.

Cette pétition a permis d'ouvrir un débat public sur le sujet.

Pendant les mois de février et de mars différents stands de sensibilisation dans différents quartiers de Genève ont été organisés.

Ces actions ont permis d'entrer en discussion avec la population genevoise et d'échanger de manière conviviale et constructive.

Pour mémoire le samedi 18 février les diverses associations ont invité les passants à être le maillon solidaire d'une chaîne de mendiants. Lors de ces temps de récoltes de signatures, un nombre important de personnes nous dit qu'ils trouvaient cette loi inefficace.

Pendant le mois de mars, différents événements ont été organisés sur les enjeux liés à la mendicité et à la présence des Roms à Genève.

Des moments festifs favorisant la rencontre entre les Roms et la population genevoise ont été organisés conjointement par la COTMEC, l'association Mesemrom, Caritas et le CSP entre autres .

En ouverture de ce mois de réflexion et d'action, la journée de conférences "Mendicité : l'amende ou la pitié ? " organisée par l'Institut Romand Systématique d'Ethique, a eu lieu à Uni Bastions. Cette journée a rassemblé plus de 150 personnes qui ont pu partager leur réflexion sur la mendicité, sur les Roms, leurs histoire leur parcours et les représentations qui les entourent. Plusieurs Roms sont venus témoigner de leurs conditions de vie et difficultés qu'ils rencontrent à Genève.

Différents événements ont prolongé cette phase de réflexion, notamment :

- un buffet convivial en présence de Roms
- un café de Café des libertés organisé avec le CODAP. "Roms, entre ici et là-bas ? Politiques et migrations entre Roumanie, France et Suisse".

Enfin, en point d'orgue de ces manifestations, deux spectacles

exceptionnels de la troupe Kesaj Tchave ont été donné fin mars au Pâquis.

Aujourd'hui en déposant cette pétition, le collectif demande au Grand Conseil d'abroger l'article 11A alinéa 1 de la loi pénale genevoise.

Nous ne voulons plus de cette loi car

- une société respectueuse des droits fondamentaux ne peut punir une personne uniquement parce qu'elle est pauvre et demande l'aumône.
- En criminalisant la pauvreté, on porte atteinte à la dignité de toutes les personnes qui vivent dans la précarité en Suisse.
- A Genève, la mendicité n'est pas le fait d'organisations criminelles. Mendier n'est pas un choix de vie, mais une question de survie, liée à une urgence sociale.

Cette loi est sans effet et elle induit des coûts disproportionnés et sans effet sur le fonds. Des charges de plus de 3 millions sans compter encore toutes celles générées par des recours et le fond du problème n'est pas réglé,

Donc:

Non à la criminalisation de la mendicité !